

**Préfecture d'Eure et Loir.
Communiqué de presse**

4° programme d'action en zone vulnérable

**Mise en place des cultures intermédiaires piège à nitrate (CIPAN)
et conservation des repousses de colza**

L'arrêté préfectoral fixant le 4° programme d'action en zone vulnérable impose que 60% des sols prévus en cultures de printemps en 2011 fassent prochainement l'objet de l'implantation d'une culture intermédiaire piège à nitrate (CIPAN).

Compte tenu de la crise économique agricole de ces derniers mois, le taux global de 60% de couverture en interculture longue est maintenu : il sera néanmoins possible de mettre en place 40% de CIPAN (cultures intermédiaires pièges à nitrates) complétés par 20% de repousses de céréales.

Par ailleurs, considérant la tardiveté de certaines récoltes, les quatre (4) semaines de présence imposées pour les repousses de colza par le 4° programme pourraient ne pas être réalisées. Cependant, la date de destruction possible de ces repousses de colza est maintenue au 20 août prochain.